

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur le développement économique, tenue le jeudi 6 juillet 2006, à 18 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est.

SONT PRÉSENTS :

M. Richard Deschamps, président, arrondissement de LaSalle
Mme Catherine Sévigny, arrondissement de Ville-Marie
M. Laurent Blanchard, arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve
M. Frank Venneri, arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension

ABSENTS :

Bill Tierney, vice-président, maire de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
George McLeish, maire de la Ville de Senneville
M. Luis Miranda, maire de l'arrondissement d'Anjou

LE QUORUM EST ATTEINT.

Sont aussi présents : M. Daniel Bissonnette, chef de division au développement économique; Mme Véronique Gerland, commissaire aux sciences de la vie, tous deux du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine.

Assistance : 3 personnes

1. Ouverture de l'assemblée

Le président, M. Deschamps, déclare l'assemblée ouverte à 18 h 30. Il souhaite la bienvenue aux citoyens et représentants d'organismes présents pour l'adoption des recommandations sur les sciences de la vie. Il présente ensuite les membres de la commission.

Il rappelle que les travaux de la commission portaient sur la grappe des sciences de la vie et plus spécifiquement sur l'implantation des CHU à Montréal au cours des mois et des années à venir. Il précise que l'adoption des recommandations constitue la dernière étape du processus de consultation publique. L'assemblée précédente (celle du 15 juin) avait permis d'entendre M. Daniel Denis de la firme SECOR qui nous a présenté le rapport *Montréal, technopole de la santé*, ainsi que M. Michel Leblanc, vice-président de Montréal International et responsable de la grappe des sciences de la vie.

Pour situer le contexte dans lequel s'inscrit cette consultation publique, il rappelle que l'on s'apprête à faire des investissements sans précédent dans les centres hospitaliers universitaires – plus de 3,5 milliards de dollars – ce qui soulève la question de savoir comment profiter au maximum de cette dynamique pour le développement économique de Montréal et pour la grappe des sciences de la vie.

C'est pour tenter de répondre à cette question qu'ont été invités M. Denis et M. Leblanc lors de la dernière assemblée au cours de laquelle plusieurs citoyens ont pris la parole, apportant leur contribution à cette réflexion. Par la suite, la commission s'est réunie à quelques reprises en séance de travail afin de discuter des recommandations à adopter.

Le président explique le déroulement de la consultation: après lecture des recommandations, les citoyens inscrits seront invités à tour de rôle à poser leur question ou à faire leur commentaire, après quoi, ce sera aux membres de la commission de prendre la parole. La commission procédera enfin à l'adoption des recommandations.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Laurent Blanchard, appuyée par Mme Catherine Sévigny, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Lecture des recommandations sur les sciences de la vie à Montréal

Avant de procéder à la lecture, le président de la commission remercie tous ceux qui ont participé à ses travaux et tout particulièrement : Michel Leblanc de Montréal In Vivo, Daniel Denis de SECOR, Daniel Bissonnette et Véronique Gerland du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine pour leur excellente collaboration.

Il fait remarquer que dans les considérants et les recommandations, *Montréal* désigne l'Agglomération, c'est-à-dire la Ville de Montréal et les villes liées, sauf indication contraire.

CONSIDÉRANT que l'implantation imminente des Centres hospitaliers universitaires (CHU) sur le territoire de la Ville de Montréal et le développement des sciences de la vie constituent un enjeu majeur pour la région métropolitaine et pour l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT la dynamique engendrée par les investissements sans précédent consacrés à l'implantation et à l'agrandissement des trois CHU : le Centre hospitalier de l'Université de Montréal, le Centre universitaire de santé de l'Université McGill et le Centre hospitalier universitaire de Sainte-Justine;

CONSIDÉRANT les impacts potentiels des CHU sur le développement économique, mis en évidence dans l'étude SECOR, *Montréal, Technopole de la santé*, et leur effet de levier sur le secteur des sciences de la vie;

CONSIDÉRANT que ce *momentum* offre une occasion unique de renforcer les équipes de recherche interne des CHU, de rapprocher les soins et la recherche, d'accroître les projets de recherche d'envergure et d'intéresser le secteur privé à la recherche publique;

CONSIDÉRANT que l'étude *Montréal, Technopole de la santé* a démontré le potentiel des CHU en tant que projets structurants pour la grappe des sciences de la vie et pour l'économie de Montréal;

CONSIDÉRANT l'importance de la grappe des sciences de la vie comme moteur de développement économique à valeur stratégique et son potentiel de création de richesse;

CONSIDÉRANT le développement historique des sciences de la vie sur l'île de Montréal autour de cinq pôles distincts sur le territoire et considérant la diversité et la complémentarité de ces pôles;

CONSIDÉRANT l'importance d'attirer des entreprises et une main-d'œuvre qualifiée dans le domaine des sciences de la vie, particulièrement au moment d'implanter les CHU;

CONSIDÉRANT l'importance de développer des technologies commercialement viables;

CONSIDÉRANT que Montréal *InVivo*, la grappe des sciences de la vie, a pour mandat de mobiliser l'industrie, stimuler la concertation entre les acteurs, promouvoir les atouts de Montréal sur le plan international pour le développement de la grappe, développer et réaliser un plan d'action pour soutenir le développement de ce secteur;

CONSIDÉRANT le rôle que Montréal a à jouer dans la mise en valeur des atouts que possède la grappe;

CONSIDÉRANT le rôle que Montréal a à jouer pour créer un environnement propice au développement de la grappe;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RECOMMANDE

Recommandation générale

R-1

Que Montréal appuie les conclusions et les recommandations contenues dans le rapport SECOR : *Montréal, Technopole de la santé* qui se lisent comme suit :

- *Informers et sensibiliser les fournisseurs québécois aux besoins à venir des CHU et à leurs processus d'acquisition;*
- *Accélérer les certifications pour éviter la non-considération de certains produits locaux pouvant répondre aux besoins des CHU;*
- *Accroître la fluidité entre la recherche et les soins;*
- *Encourager les liens entre disciplines;*
- *Capitaliser sur les secteurs forts et développer des axes d'excellence;*
- *Bonifier le financement de la maturation des technologies dans le domaine des sciences de la vie;*
- *Mettre en place des mesures permettant un meilleur encadrement de la maturation et de la valorisation;*
- *Simplifier le processus d'approbation des essais cliniques;*
- *Se doter d'une meilleure logistique de réalisation des essais cliniques;*
- *Rapprocher les milieux industriels de la recherche réalisée;*
- *Capitaliser davantage sur la présence des plates-formes techniques;*
- *Utiliser davantage la fonction évaluation des technologies pour faciliter le développement et la démonstration des nouvelles technologies médicales issues du Québec;*
- *Maintenir et développer les efforts reliés à la collaboration entre les différents acteurs du domaine des sciences de la vie;*
- *S'assurer que la Ville de Montréal arrime ses actions et soit proactive.*

Centres hospitaliers universitaires et recherche

R-2

Que les CHU favorisent une planification fonctionnelle et technique qui intègre les différentes composantes de leur mission – soins, recherche, enseignement, évaluation des technologies et des modes d'intervention – pour créer les conditions idéales à l'interdisciplinarité et pour permettre de développer les produits sur place jusqu'au stade de la commercialisation;

R-3

Que les CHU et les institutions de recherche, d'enseignement et de financement public encouragent l'interdisciplinarité et la coopération par des mesures concrètes et des exigences formelles, dans le but de bonifier la contribution de la recherche au développement de technologies concurrentielles;

R-4

Que les instituts de recherche, d'enseignement et de financement public reconnaissent et encouragent la contribution des disciplines psycho-sociales et autres disciplines telles que l'ergonomie et le génie, dans le développement des sciences de la vie, afin de valoriser toute la chaîne de la propriété intellectuelle;

R-5

Que le secteur de la santé adopte des pratiques qui fassent une plus grande place aux innovations technologiques développées au Québec afin de créer un véritable marché, vecteur de croissance pour les entreprises et un tremplin vers les marchés étrangers;

R-6

Que des moyens d'action et des projets concrets soient mis en œuvre pour favoriser l'accueil, l'intégration et la reconnaissance des acquis des travailleurs étrangers dans le secteur des sciences de la vie;

Pôles et créneaux d'excellence

R-7

Que Montréal appuie le développement des cinq pôles (pôle de l'Est, pôle du Centre, pôle Côte-des-Neiges, pôle IRB/Saint-Laurent, pôle du Campus Macdonald et du corridor de l'Ouest) en sciences de la vie présents sur son territoire, en misant sur leurs forces respectives et leur complémentarité;

R-8

Que Montréal encourage la collaboration et le transfert de connaissances et d'expertises entre les pôles afin de maximiser les synergies et les retombées économiques, notamment dans les domaines de l'immobilier, du financement et de la recherche relative à la mise au point de produits et services;

R-9

Que chacun des pôles existants ou en émergence cible précisément ses créneaux d'excellence afin de les mettre en valeur et d'y attirer des investissements;

Grappe des sciences de la vie (Montréal InVivo)

R-10

Que Montréal *InVivo* poursuive et intensifie ses efforts de promotion pour accroître le rayonnement et la reconnaissance internationale de la grappe des sciences de la vie et qu'il fasse valoir les atouts qu'offre Montréal pour le développement de la grappe, notamment son bassin de main-d'œuvre qui contribue à faire de Montréal une ville de savoir et d'innovation;

R-11

Que Montréal *InVivo* intensifie ses efforts de mobilisation et de concertation entre les acteurs de l'industrie et les partenaires de la grappe;

R-12

Que Montréal *InVivo* crée un centre de veille stratégique et d'information destiné à soutenir l'industrie et les acteurs du développement économique – organismes, associations, pôles, etc. – dans leurs projets et leurs missions;

R-13

Que Montréal *InVivo* appuie formellement auprès des bailleurs de fonds les projets originaux et novateurs pouvant émerger et apporter une valeur ajoutée aux sciences de la vie;

Financement

R-14

Que l'ensemble des acteurs du développement économique, du gouvernement et de l'industrie évaluent les pratiques actuelles en matière d'incitatifs fiscaux ou autres et que le gouvernement du Québec mette en place une offre harmonisée d'incitatifs sur une base régionale pour attirer les entreprises nationales et internationales;

R-15

Que l'ensemble des acteurs métropolitains coordonnent leur action pour convaincre les gouvernements fédéral et provincial de la nécessité de se doter d'outils financiers efficaces visant à assurer à Montréal une offre d'incitatifs compétitifs face à la concurrence des villes et des états

américains, conformément à la stratégie de développement économique *Réussir @ Montréal*;

R-16

Que les bailleurs de fonds qui contribuent au financement de la recherche tiennent compte de critères d'évaluation autres que le nombre de publications et qu'ils valorisent la multidisciplinarité des équipes;

R-17

Que soient mises en place des règles visant à préserver l'éthique et l'indépendance de la recherche publique dans ses collaborations avec le privé, dans un contexte où l'apport du financement privé représente une voie d'avenir;

R-18

Que soit bonifié le financement public attribué à l'étape de la maturation des technologies lors de leur transition vers le capital de risque et qu'un soutien accru soit mis en place par un service dédié au transfert technologique, dans le but de mettre en place des mesures assurant une meilleure valorisation des technologies;

R-19

Que les associations industrielles, les groupes de recherche et les responsables gouvernementaux de la recherche mettent en place des outils qui permettent aux sociétés de capital de risque d'avoir accès à une information pertinente sur les domaines de recherche et leur intérêt commercial, de même que sur les technologies en cours de maturation;

Développement durable et développement urbain

R-20

Que Montréal crée les conditions favorables pour le développement des pôles par la création d'infrastructures de circulation répondant à leurs besoins et qu'on encourage le transport collectif et actif, conformément au Plan de transport;

R-21

Que, dans une perspective de développement durable et d'intégration urbaine, Montréal favorise le développement résidentiel et des infrastructures d'accueil, comme le logement étudiant, autour des CHU et des institutions de recherche;

R-22

Que l'on encourage la construction de bâtiments à valeur environnementale ajoutée;

Ville de Montréal et partenaires

R-23

Que Montréal adopte un plan d'action visant l'arrimage de ses interventions dans le but de favoriser la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport SECOR et le développement des pôles en sciences de la vie (que l'on pense aux interventions reliées à l'aménagement du territoire et l'intégration des CHU, au soutien à la mise en œuvre des projets de développement des sciences de la vie en collaboration avec les partenaires locaux et à l'appui aux partenaires gouvernementaux et autres);

R-24

Que Montréal mette tout en œuvre pour offrir un environnement propice à la réussite des chercheurs et des entreprises et un environnement d'affaires concurrentiel (qualité de services dans les zones d'emploi, soutien aux entrepreneurs, réglementation, processus décisionnels, etc.), conformément à la stratégie de développement économique *Réussir @ Montréal*;

R-25

Que la Ville de Montréal et les arrondissements concernés aient le souci de mettre en place des mécanismes qui facilitent et accélèrent les étapes à franchir pour l'implantation des CHU (consultation, zonage, infrastructures);

R-26

Que la Ville de Montréal et Montréal International travaillent en étroite collaboration pour préciser les facteurs d'attraction présents sur le territoire au niveau local de façon à orienter le travail de

prospection des investissements étrangers de Montréal International, conformément à la stratégie de développement économique *Réussir @ Montréal*;

R-27

Que « Montréal, Technopole de la santé », un des grands projets qui s'inscrit dans *Imaginer réaliser Montréal 2025*, fasse l'objet d'un suivi périodique auprès de la commission au cours des prochaines années.

4. Questions et interventions des citoyens

Le président invite les citoyens à s'en tenir à des considérations en relation avec les recommandations.

Mme Magda Popeanu, de Projet Montréal, trouve qu'il s'agit d'une étude intéressante. Elle aimerait savoir si la commission a reçu plusieurs mémoires et souhaiterait éclaircir quelques points. M. Deschamps l'informe qu'un autre mémoire de deux pages a été adressé à la commission.

Mme Popeanu demande si la Ville a mandaté un autre organisme pour évaluer l'impact urbain et socio-démographique, les questions de circulation, de développement durable et tout ce qui est relié à la qualité de vie des Montréalais, pour obtenir un autre son de cloche que celui de SECOR.

M. Deschamps précise que le mandat confié à SECOR n'était pas relié à l'implantation physique des CHU, mais plutôt à l'aspect économique. D'autres instances vont se pencher sur les aspects reliés à l'implantation et aux impacts mentionnés.

Mme Popeanu souligne que trois recommandations (20-21-22) traitent de développement durable sans pour autant couvrir toute la problématique. Elle demande si des projets d'une telle envergure qui modifient la vie de ceux qui vivent autour des pôles vont faire l'objet de consultations publiques et si la commission a identifié les aspects à soumettre à la consultation.

M. Deschamps répète que ce n'est pas le rôle de la commission qui a plutôt abordé la question dans une perspective de développement économique pour examiner comment donner une valeur ajoutée à ces projets. Il ajoute que d'autres consultations et d'autres instances telles que la ville, les arrondissements, ou encore l'Office de consultation publique seront appelés à entendre les citoyens et à mesurer tous les impacts.

M. Blanchard attire l'attention sur la recommandation 23 où l'on demande à Montréal d'adopter un plan d'action visant l'arrimage de ses interventions. On fait référence notamment aux interventions reliées à l'aménagement du territoire et l'intégration des CHU, ce qui vient enrichir l'ensemble des recommandations à portée économique.

En réponse à Mme Popeanu qui s'inquiète du processus démocratique, M. Venneri rappelle que chaque élu dans chaque commission et chaque arrondissement a une responsabilité vis-à-vis les citoyens et la démocratie.

M. Bruce Walker, du Groupe écologiste STOP, soulève la question des rejets liquides à l'égout de l'industrie pharmaceutique, en souhaitant que la recommandation qui préconise un environnement concurrentiel n'aille pas à l'encontre du développement durable. Il fait référence à la réglementation (Règlement 87) de la CMM qui pourrait éventuellement viser les rejets de l'industrie pharmaceutique et veut savoir si la commission serait favorable à des normes environnementales plus sévères ou si cela entre en contradiction avec ses préoccupations économiques.

M. Deschamps lui répond que ses préoccupations sont très légitimes, mais ne relèvent pas de la commission qui n'a pas abordé cette question, bien qu'elle ne soit pas insensible au développement durable. Il faudra plutôt s'adresser à la CMM puisque la réglementation relève de cette instance. Quant à la commission, quand elle parle de développement concurrentiel, elle fait référence au développement d'affaires. Mais elle ne dissocie pas le développement urbain et le développement durable du développement économique.

M. Walker se questionne sur l'impact financier des recommandations, soit parce qu'elles peuvent entraîner des dépenses, soit parce qu'elles peuvent comporter des congés de taxes pour l'industrie des sciences de la vie.

M. Deschamps répond que la commission n'a pas évalué l'impact budgétaire direct à cette étape-ci, mais des impacts, il y en aura forcément. Les dépenses pourront être intégrées aux budgets de fonctionnement ou aux budgets d'investissements (Plan triennal d'immobilisations). Toutefois, on ne peut pas répondre à la question pour le moment.

M. André Cardinal aborde la question des médicaments génériques vs les médicaments de marque qui ont différencié l'industrie pharmaceutique telle qu'elle s'est développée à Montréal et à Toronto. Il souligne l'avantage des génériques en termes de coûts pour une population vieillissante. Il demande si cet aspect a été examiné par la commission

La réponse de M. Deschamps est non. La commission n'a pas examiné cette question. Son objectif premier était de voir comment tirer le meilleur parti de l'implantation des CHU pour le développement de la grappe et pour le développement économique de Montréal. D'ailleurs, le contexte est complètement différent de celui qui prévalait il y a 15 ans. On assiste à une évolution de la recherche et dans cette perspective, les CHU ont un rôle important à jouer. L'objectif est avant tout de positionner Montréal dans le domaine des sciences de la vie, un domaine dans lequel elle a déjà une avance qu'elle veut conserver. C'est là l'enjeu.

Une autre préoccupation soulevée par M. Cardinal concerne l'expérimentation de médicaments dans des pays en voie de développement, un risque pour les personnes vulnérables qui se prêtent à cette pratique. Il propose que l'on fasse savoir que l'on évite à Montréal ce genre de pratique.

M. Deschamps fait référence à une des recommandations qui souligne l'importance de l'éthique en recherche.

5. Questions et interventions des membres de la commission

M. Blanchard remercie les intervenants pour la qualité de leurs interventions. Les recommandations de la commission témoignent du sérieux accordé à la grappe des sciences de la vie qui va recevoir le plus gros investissement public du gouvernement du Québec à Montréal depuis les Jeux olympiques de 1976. C'est dire l'ampleur du projet.

M. Venneri revient sur le contexte évoqué par M. Cardinal qui a beaucoup changé. Aujourd'hui, notre rôle, c'est de voir plus grand, dans une vision d'ensemble, au niveau régional.

6. Adoption des recommandations

Sur une proposition de M. Laurent Blanchard, appuyée par M. Frank Venneri, les recommandations sont adoptées.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

7. Levée de l'assemblée

Avant de lever l'assemblée, le président réitère ses remerciements à tous ceux qui ont participé aux travaux de la commission.

Sur une proposition de M. Frank Venneri, appuyée par Mme Catherine Sévigny, la séance est levée à 19 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 16 novembre

« ORIGINAL SIGNÉ »

Richard Deschamps
Président

« ORIGINAL SIGNÉ »

Danielle Dionne
Secrétaire-recherchiste